

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Lundi 30 Mars 2015 à 20 heures 30

L'an deux mil quinze, le **LUNDI 30 MARS**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

**PRESENTS** : Michel FORTUNÉ – François BERROU –

Michel BOUILLON - Cécile CHEVREUIL – Thérèse LETOURNEAU-DORGÈRE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT – Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIÈRE – Aurélie VULLO STIENNE – Jean-Yves SALIOU - Françoise PIAU

**Absents excusés** :

Mireille THEBERT ayant donné pouvoir à Gilbert FAUCHARD

Stéphanie HERVAGULT – Richard GAUTIER

Meggie GENDROT ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON

Alain LUCAS ayant donné pouvoir à Jean-Yves SALIOU

Convocation du 26 mars 2015

**Secrétaire** : Michèle ROBERT

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 9 mars 2015 est approuvé

<b>Question 1</b>	<b>COMPTE-RENDU COMMISSION AMENAGEMENT</b>
-------------------	--

Cécile CHEVREUIL donne compte-rendu de la réunion du Mercredi 18 mars sur les dossiers suivants :

Mobilier restaurant Scolaire

Suite à la consultation lancée sur le portail de l'AMF, 8 offres ont été déposées dont 2 au-dessus de 15 000 €

Les deux sociétés arrivant en tête pour des équipements de même qualité

Sociétés	24 tables TTC 120 x 80 Chant surmoulé	195 chaises monobloc TTC	TOTAL	Délais livraison
<b>SIMIRE de Macon</b>	4 459.68 €	6 498.18 €	<b>10 957.86 €</b>	5 semaines
<b>OUEST COLLECTIVITES Rennes</b>	4 501.44 €	5 363.28 €	<b>9 864.72 €</b> avec chariot tables	5 semaines

Après un vote à mains levées et à l'unanimité, le Conseil Municipal confirme le choix de Ouest Collectivités de Rennes pour un montant TTC de 9 864.72 €

Remplacement ordinateur à la Bibliothèque

L'ancien poste de la mairie mis à disposition de la bibliothèque ne permet pas de télécharger les notices pour du catalogage et ne pourra pas non plus être utilisé pour l'application numilog.

Aussi un devis a été demandé auprès de CONTY pour un prix à ..... 645.60 € TTC

Le Conseil émet un avis favorable à cette acquisition dont la commande sera effectuée par La CCPL- La commune supportant le coût net après déduction de la subvention du Conseil Départemental.

- Travaux rue Saint-Gilles

Les projets d'aménagement d'une piste cyclable rue Saint-Gilles et du chemin piétonnier du bas de la rue des Chevaux au lieu-dit « Le Haut-Domin » ont été présentés au dernier conseil municipal

Rappel de l'estimation

	Piste cyclable	chemin piétonnier	
		Bas rue Chevaux à Chambouquet	Chambouquet à Ht Domin
Estimation travaux	<b>13 761,00</b>	17 028,00	15 793,20
		<b>32 821,20</b>	
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>46 582,20</b>	
Honoraires		1 000,00	
<b>TOTAL travaux et honoraires</b>		<b>47 582,20</b>	

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier de l'aide « Amende de Police » mais seulement sur l'exercice 2016, le Conseil Municipal unanime DECIDE

La réalisation de la piste cyclable dès 2015 à sens unique du Bas de la rue des Chevaux vers la Place du Vieux Marché.

Le report en 2016 de la réalisation du chemin piétonnier du bas de la rue des Chevaux au lieu-dit « Le Haut Domin » afin de permettre le bénéfice de l'aide de l'amende de police.

<b>Question 2</b> délib 2015-03-23 délib 2015-03-24	<b>DUREE D'AMORTISSEMENT TRAVAUX COMMUNE et SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>
---	--

Commune

Monsieur le Maire précise que sur avis du Comptable du Trésor, il y a lieu d'amortir des travaux et équipements terminés et présents à l'actif à savoir.

Nature dépense – imputation – année d'acquisition	n° inventaire	Montant	Durée	Annuité
2051/2002 – logiciel mairie	270	428.17	1 an	428.17
2051/2012 – logiciels et licences	420-2051	2 317.31	1 an	2 317.31
2041582/2014 – effacement réseaux électriques centre bourg	347-1	84 537.99	15 ans	5 636.00
2041582/2014 – éclairage public centre bourg	347-2	78 850.97	12 ans	6 571.00

Assainissement

Nature dépense – imputation – année d'acquisition	N° d'inventaire	Montant	Durée	Annuité
2158/2005 Travaux sur station	7	21 837.04	10 ans	2 184.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** les durées d'amortissement indiquées ci-dessus pour les sommes portées à l'actif des deux budgets

**DECIDE** d'inscrire chaque année à chacun des budgets les crédits nécessaires aux écritures comptables.

<b>Question 3</b> délib 2015-03-25	<b>VOTE DES SUBVENTIONS 2015</b>
---------------------------------------	----------------------------------

Après présentation des budgets 2015, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les subventions portées à l'article 6574

ARTICLE 6574	
Associations	Subventions 2015 Propositions
<b>Basket</b>	<b>893,00</b>
<b>Football</b>	<b>4 793,00</b>
<b>Football subv except ouvert session futsal</b>	
<b>T.T.I.C.</b>	<b>2 400,00</b>
<b>Tennis</b>	<b>75,00</b>
<b>Ass Gymnastique</b>	<b>540,00</b>
<b>Coopérative Scolaire</b>	<b>3 444,88</b>
	Livres 843,20
	Sorties Scolaires 1 861,68
	Fonctionnement courant 740,00
<b>Amicale Ecole Publique Fonctionnement courant</b>	<b>190,00</b>
<b>Société de Pêche</b>	<b>450,00</b>
Fête de la Pêche	<b>100,00</b>
<b>Le Trianon</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Ass Familles rurales</b> (provision 4 €/enf. dont forfait 1 000€)	<b>2 000,00</b>
<b>A.C.A.F.P.A. Aide à domicile</b>	<b>3 500,00</b>
<b>AFN</b>	<b>100,00</b>
<b>Halte Garderie "Ritournelle"</b>	<b>4 695,00</b>
<b>Les Lurons Bourgneuviens</b> Aide location salle	<b>180,00</b>
<b>ARLM</b>	<b>100,00</b>
<b>SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX</b>	<b>350,00</b>
<b>Aménagement foncier 2</b>	<b>5 000,00</b>
<b>CREAJEUX</b>	<b>440,00</b>
<b>DIVERS</b>	<b>1 749,12</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 000,00</b>

<b>Question 4</b> délib 2015-03-26	<b>VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE 2015</b>
---------------------------------------	---

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des budgets 2015, par un vote à mains levées, à l'unanimité **DECIDE** le maintien des taux en 2015 des taxes directes locales donnant le produit attendu ci-dessous :

Taxes	Bases	Taux votés	Produit Attendu en €
Taxe d'habitation	1078 000	24.36	262 601
Taxe Foncière Bâti	864 000	23.48	202 867
Taxe Foncière non Bâti	191 000	34.27	65 490
Contribution Foncière des Entreprises	243 100	22.30	54 211
		<b>TOTAL</b>	<b>585 169</b>

<b>Question 5</b> délib 2015-03-27	<b>AFFECTATION RESULTAT 2014 BUDGET COMMUNE</b>
---------------------------------------	---

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2014 comme suivant :

Section de fonctionnement excédentaire de .....520 821.39 €  
 Section d'investissement déficitaire de .....21 577.39 €

Affectation du résultat de Fonctionnement .....520 821.39 €  
 - Couverture du déficit d'investissement ..... 21 577.39 €  
 - Couverture différence restes à réaliser (Dép. 326 342.30 – Rec 45 879.40) ..... 280 462.90 €

- Affectation complémentaire pour nouvelles opérations ..... 0

**soit un TOTAL à porter au 1068  
de la section d'investissement..... 302 040.29 €**

Le solde, soit 218 781.10 € est non affecté dans l'immédiat. Il est donc reporté à la section de fonctionnement à l'article 002

**Question 6**  
délib 2015-03-28

**AFFECTATION RESULTAT 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2014 comme suivant :

Section de fonctionnement excédentaire de..... 112 617.48 €  
Section d'investissement déficitaire de ..... 116 714.45 €

Affectation du résultat de Fonctionnement..... 112 617.48 €  
- Couverture du déficit d'investissement..... 116 714.45 €  
- Couverture différence restes à réaliser (Excédentaire de 122 971 €)..... 0  
- Affectation complémentaire pour nouvelles opérations..... 0

Considérant que les restes à réaliser 2014 sont excédentaires de 122 971 € assurant ainsi la couverture du déficit d'investissement, il n'est pas porté de crédits au 1068 à la section d'investissement du budget 2015.

Le solde du résultat de fonctionnement soit 112 617.48 € est reporté à la section de fonctionnement à l'article 002.

**Question 7**  
délib 2015-03-29  
délib 2015-03-30  
délib 2015-03-31  
délib 2015-03-32

**VOTE DES BUDGETS 2015**

Après exposé de Monsieur le Maire sur les orientations générales des budgets et présentation des chiffres portées aux deux sections, le Conseil Municipal à l'unanimité

**ADOpte** les Budgets Primitifs 2015 de la Commune et budgets annexes comme suivant

**COMMUNE**

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 583 494.00	1 583 494.00
Investissement	1 071 207.15	1 071 207.15
<b>TOTAL</b>	<b>2 654 701.15</b>	<b>2 654 701.15</b>

Le programme VOIRIE est validé après ajustement pour le chemin des Mées : estimatif s'élève à 63 000 € TTC avec honoraires.

Un crédit supplémentaire de 5 000 € est porté au projet de la voie et placette de la rue des Landes pour atteindre l'estimatif de 15 776 € HT.

La consultation sera lancée dès que possible pour une réalisation dès juin 2015.

Monsieur le Maire évoque le projet de rénovation avec agrandissement de l'ex mairie à destination de la crèche parentale pour lequel le crédit de 155 000 € pourrait être affecté. La CAF pourrait intervenir avec un financement pouvant atteindre 80% de la dépense.

Jean-Yves SALIOU et Françoise PIAU souhaiteraient que deux études soient réalisées parallèlement : le site de l'ex mairie en rénovation/agrandissement et une construction totalement neuve prenant en compte le long terme dont le lieu reste à rechercher.

Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer prochainement.

**LOTISSEMENT DE LA HAUTE MAISON**

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	8 230.08 €	8 230.08 €
Investissement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 230.08 €</b>	<b>8 230.08 €</b>

### **LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE**

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	495 628.79 €	495 628.79 €
Investissement	656 448.13 €	656 448.13 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 152 076.92 €</b>	<b>1 152 076.92 €</b>

### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Présenté par François BERROU, Adjoint responsable du service, il s'équilibre comme suivant :

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	321 896.00 €	321 896.00 € €
Investissement	318 407.68 €	318 407.68 €
<b>TOTAL</b>	<b>640 303.68 €</b>	<b>640 303.68 €</b>

<b>Question 8</b> délib 2015-03-33	<b>INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – SIGNATURE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LAVAL AGGLOMERATION</b>
---------------------------------------	---

Après avoir pris connaissance de la prestation proposée par LAVAL AGGLOMERATION d'instruction des actes et autorisation liés à l'application du droit des sols à savoir :

L'instruction réglementaire des actes : CUB – Déclaration Préalable – Permis de construire – Permis d'Aménager et Permis de démolir moyennant les coûts ci-dessous pour la commune :

	Coût unitaire
CUB	98.40
Déclaration Préalable	172.20
Permis de démolir	196.80
Permis de construire	246.00
Permis d'aménager	295.20

Le Conseil Municipal unanime.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec Laval Agglomération d'une durée de 5 ans prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

<b>Question 9</b> délib 2015-03-34	<b>VENTE BOIS A TRAITER</b>
---------------------------------------	-----------------------------

Après publicité de vente de bois de chauffage à traiter sur le terrain du Trianon, le Conseil Municipal par 15 voix/15 votants confirme la vente auprès de Monsieur Gilbert FAUCHARD « Les Mées » à LE BOURGNEUF-LA-FORET au prix de 16 € le stère X le nombre de stères.

Monsieur le Maire est chargé de définir le nombre de stères et d'émettre le titre de recettes correspondant.

<b>Question 10</b>	<b>LOGO MAIRIE</b>
--------------------	--------------------

Aurélien VULLO STIENNE présente les différents logos travaillés par DynBerry.

Après avis avoir recueilli les divers avis, il sera demandé à Monsieur LECLERC de DynBerry les retouches suivantes :

-Forme des arbres

- Forme plutôt rectangle ou carré du logo
  - Insertion d'éléments du logo du Cinéma après accord des représentants
  - Police du nom de la commune
- Les membres de la Commission auront en charge la validation du projet définitif.

## QUESTIONS DIVERSES

### Information sur diagnostic supplémentaire eaux usées demandé à IRH

Le Cabinet IRH a transmis une offre à 3 918 € HT qui a été validée pour un passage caméra rue des Poiriers, rue des Carreaux et rue du Haut-Verger.

Le service du SATESE dans son dernier rapport constate une baisse des débits moyens même si la pluviométrie a été moindre.

Au vu des rapports annuels, il ressort une grande satisfaction de l'exploitation de la station depuis sa mise en service en 2007.

### Aire de stationnement rue du Trianon

La consultation est lancée depuis mardi dernier et la remise des plis est prévue le 17 avril

Monsieur le Préfet nous a fait savoir qu'il doublerait le montant de la DETR pour les projets dont les dossiers remplissant les conditions auraient un commencement de travaux avant le 1<sup>er</sup> novembre 2015 (documents à l'appui à transmettre avant le 25 mai) –

Les deux dossiers déposés par la Commune remplissent ces nouvelles dispositions.

Prochain conseil municipal le Lundi 27 avril 2015

Séance levée à 23 heures 30

